



PROTOCOLE SANITAIRE

CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

RENTRÉE 2020



Éducation & Culture Sainte-Thérèse

Campus EST (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél : 33(0)1.64.43.10.00 - Fax 33(0)1.64.43.10.13

Campus OUEST (école & niveau 6ème)
6 avenue de la Doutré, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél : 33(0)1.60.18.51.70 - Fax 33(0)1.60.18.50.48

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - contact@ecst.org - www.ecst.org -    @ecst4u

SOMMAIRE

Objectif du protocole - Calendrier page 3

Mesures d'hygiène et de sécurité

- | | |
|---|---------------|
| 1. Le maintien de la distanciation physique | page 4 |
| 2. L'application des gestes barrière. | page 5 |
| 3. La limitation du brassage des élèves | page 6 |
| 4. Protocole sanitaire et de nettoyage | page 6 |
| 5. L'information la communication et la formation. | Page 7 |

Protocole de gestion d'un cas COVID page 8

OBJECTIFS

CONTEXTE

- Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement des écoles et des établissements scolaires à compter de la rentrée 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies par rapport aux protocoles précédents.

OBJECTIFS

- Permettre à nouveau un lien social.
- Faciliter la reprise d'un rythme scolaire et le réinvestissement des élèves.
- Soutien pédagogique aux élèves en difficultés.
- Redonner un rythme scolaire aux élèves.
- Poursuivre l'approfondissement des apprentissages.

PRÉALABLE

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

CALENDRIER

Le présent protocole est valable à compter de la rentrée 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

MESURES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Reposent sur ces 5 FONDAMENTAUX

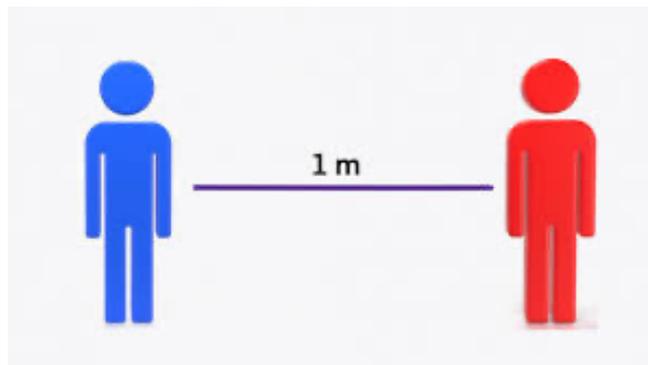
1. Le maintien de la distanciation physique lorsque c'est possible.
2. L'application des gestes barrière.
3. La limitation du brassage des élèves lorsque c'est possible.
4. Protocole sanitaire et de nettoyage
5. L'information la communication et la formation.

1. Le maintien de la distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

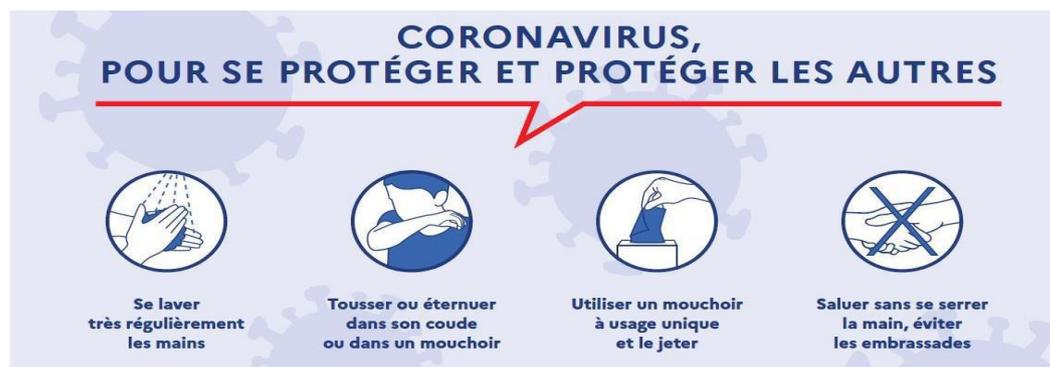
Toutefois, à partir du niveau de 6^{ème}, les élèves doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte.



2. L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Protocole sanitaire– MEN – 3 mai 2020



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, on utilisera une solution hydro alcoolique.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Il appartient aux parents d'élèves du collège et du lycée de fournir un flacon de gel hydro alcoolique à leurs enfants

Le port du masque pour le personnel :

Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels au sein de l'établissement

Le port du masque pour les élèves :

- Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;
- Pour les collégiens/lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire au sein de l'établissement à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

3. La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

L'organisation du déroulement de la journée et des activités scolaires de l'école, du collège et du lycée limite dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants.

4. Protocole sanitaire et de nettoyage

Entretien par les services techniques et services extérieurs :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Ventilation des classes et des autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

5. L'information la communication et la formation.

Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Cette formation sera adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre...).

Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

PROTCOLE DE GESTION D'UN CAS COVID

Étape 1 :

Afin de protéger au mieux l'ensemble des élèves, si une toux subite ou une fièvre se déclenche, un adulte, porteur d'un masque et de gants, isolera l'enfant concerné dans un lieu sûr et rassurant, et contactera immédiatement les parents qui viendront chercher leur enfant.

Étape 2 :

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- Éviter les contacts.
- Appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

Étape 3 :

Les enfants, camarades de l'élève susceptible d'être malade, changeront de salle pour permettre un nettoyage approfondi de la classe, avant de pouvoir y retourner.

Étape 4 :

Le chef d'établissement en informera les services académiques afin de préciser les suites à donner.

Étape 5 :

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

S'il s'agit d'un adulte qui présente des symptômes du COVID-19, il s'éloignera effectivement de toute personne et rentrera chez lui, si son état le permet.